

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_FAM](#)[1999-09-56](#)[Item](#)[Marie Moret à madame veuve Laporte, 12 juillet 1895](#)

Marie Moret à madame veuve Laporte, 12 juillet 1895

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-56

Collation2 p. (128r, 129r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationFamelistère de Guise

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à madame veuve Laporte, 12 juillet 1895, Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 04/12/2025 sur la plateforme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47052>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction[12 juillet 1895](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) – Famelistère

Destinataire[Roger et Laporte](#)

Lieu de destination7, ruelle des Saintes-Maries, Nîmes (Gard)

Description

RésuméPréparation du numéro d'août 1895 du journal *Le Devoir*. Marie Moret voudrait qu'il soit livré avant le 24 août 1895 car le nouveau gérant Buridant doit

« aller faire ses 28 jours » [service militaire]. Sur les difficultés de la composition des pages consacrées à Robert Owen. Adresser le ballot du *Devoir* à Henri Buridant en gare de Guise.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#)

Personnes citées

- [Buridant, Henri \(1864-1927\)](#)
- [Pascaly, Charles-Jules \(1849-1914\)](#)

Œuvres citées Fabre (Auguste), « Un socialiste pratique : Robert Owen », *Le Devoir*, t. 19, 1895, p. 18-34. [En ligne : <http://cnum.cnam.fr/CGI/fpage.cgi?P1132.19/17/100/768/0/0>, consulté le 23 juin 2021]

Lieux cités [Gare de Guise, Guise \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Guise Familistère
12 juillet 1898

Madame M^{re} Laporte,

J'ai l'honneur de vous accuser
réception de votre lettre du 10.
Comme il n'a eu croisements dans
nos envois, je m'en suis
convaincue à la réflexion.

Je m'en rapporte à vos bons
soins pour l'achèvement du
numéro sous presse.

— Par ce même courrier je
vous envoie sans pli recom-
mandé :

11 pages Doc. biogr. Godin

20 " Robert Owen.

— M. Pascaly va, de son côté,
presser l'envoi des matières
Deux motifs me font

vous prier de presser l'éta-
blissement du "Devoir" d'août :

1^{er} Le nouveau Gérant,
M. Burdant, est obligé de
partir d'ici le 26 août
pour aller faire ses 25 jours.
Il faudrait donc que le
ballot du "Devoir" d'août
fut ici le 23, le 24 au plus tard,
pour qu'il en fût l'expédition,
avant son départ.

2^o Les pages d'Owen vont
être, je crois, laborieuses à com-
poser et nécessiteront l'envoi
de deux épreuves — car elles sont
en même temps très importantes.

Comme vous le voyez,
vous m'obligerez, je le
répète, en pressant la com-
position du "Devoir" d'août.

Comme d'habitude, nous

voudrez bien m'envoyer (et
aussi M. Pescalor) un
exemplaire aussitôt tirage
du nouveau numéro du
"Devoir". Il me servira
pour le contrôle de la 7^{me}
feuille de la brochure d'ancien
que nous allez aussi
voir à m'envoyer.

Je vois que vous avez
juste le texte nécessaire
pour remplir cette 7^{me} feuille.
Si contre mon attente,
vous en manquez, vous
pourriez facilement
quique je vous envoie -
par ce courrier même -
la suite du travail.

— Je vous confirme ma
lettre du 10, vous priant
d'expédier en grande vitesse

et en gare le prochain
ballot du "Devoir", et
au nom de M. Duridan.

Veuillez agréer,
Madame, l'expression
de mes meilleurs
sentiments

Marie Godin

J'ai passé l'écriture
conformément aux vôtres pour
cet envoi par la poste, pour
et aussi par contre, pour
l'encasement de dix sept
cent cinquante francs que
vous avez payés par
compte le 2 courant.